

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 avril 2024****Délibération n° 29**

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Ont donné procuration :

Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Christine PRUNET Animations culturelles

Objet :	Subventions aux associations culturelles - subventions pour grandes manifestations culturelles
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Dans le cadre de ses animations culturelles, la Ville soutient et finance les manifestations et événements se déroulant sur le territoire.

Dans ce cadre, le crédit alloué au Budget Primitif 2024 au titre de la culture en matière de subventions s'élève à 212 880 €.

Délibération n°29 du mercredi 10 avril 2024

Un crédit de 212 880 euros est réparti de la manière suivante :

- subventions aux associations culturelles : 31 000 euros,
- subventions pour grandes manifestations culturelles : 181 880 euros.

Par ailleurs, il est rappelé que pour chaque manifestation bénéficiant d'un soutien (financier ou en nature) et quel que soit le thème de l'événement, les principaux supports de communication (affiche, plaquette, brochure, flyer, dépliant, etc.) devront obligatoirement intégrer la marque territoriale et être soumis à la validation du service Communication.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

1 abstention

A reçu un avis favorable en Commission Animations Culturelles - Vie associative du 28/03/2024

Le Conseil Municipal :

- RÉPARTIT les crédits ci-dessus entre les diverses associations dont les demandes figurent dans le tableau joint en annexe de la présente.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024